



Procès-verbal de la séance du CC du 27 avril 2017 à la grande salle, 20h15

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 février 2017

Le président ouvre la séance et salue les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Il salue dans le public la présence de M. D. Gamboni, responsable du service technique, et de M. le député Marc Oran.

Se sont excusés : Mmes les députées Josée Martin et Léna Lio et MM. les députés Jacques Haldy, Philippe Modoux et Guy-Philippe Bolay.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 40 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Personnes excusées : Mmes S. Brändle, C. Bugnon, M. de Watteville, D. Mangold, P. Salathé, A. Zoia et MM. O. Abetel, J.-B. Brunet, M. Gamboni, C. Guérin, P. Latorre, D. Mérinat, F. Michaud, A. Rollo, F. Zürcher.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Personnes absentes : MM. C. Devalte, R. Mettraux et C. Novelli

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le président met en discussion le PV de la séance du jeudi 16 février 2017. Le PV est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

2. Assermentation de M. Hélder da Silva

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Hélder da Silva de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Le président lit la lettre de démission du Conseil de Mme Azavedo. Il indique également qu'il a participé à l'Assemblée générale de la Société de développement de Belmont-sur-Lausanne le 15 mars et à la cérémonie annuelle des trois corps sécuritaires qui s'est tenue à Pully le 23 mars.

Le 5 avril, une formation Votelec a été mise sur pied, en prévision des élections du conseil d'Etat et du grand Conseil. Le président et M. Christian Marrel, 1^{er} vice-président, ont participé à cette soirée.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

La CCU n'a pas de communication.

Pour la CCAR, M. Bartolacelli indique qu'il a participé à l'assemblée de Lausanne Région le 8 mars dernier et fait un rapport.

M. Bartolacelli a également participé, en tant que délégué au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois, à la cérémonie des trois Corps sécuritaires le 23 mars à Pully. Il rappelle les principales missions de la Police Est Lausannois, de la protection civile et du SDIS Ouest-Lavaux.

Ces deux rapports sont annexés au PV.

6. Préavis municipal N° 3/2017 « Modification du plan de quartier Burenos-Malavaux – Affectation de la Galette »

Commission technique : Mme C. Bugnon, Mme S. Gillard et M. J.-M. Waldmeyer
CCU : MM. F. Bovey, P. Bugnon, G. de Pierri, S. Gabella et Mme A. Zoia

Le président donne la parole à Mme Gillard, pour la commission technique, qui lit le rapport de la CT.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis. Sans question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 3/2017 est accepté à la majorité, avec une abstention.

7. Préavis municipal N° 4/2017 « Remplacement du véhicule "Lindner" des Services extérieurs »

Commission technique : Mme V. Rodondi, M. E.M. Ruchet et M. C. Sticht
Commission des finances : M. J.-P. Bolay, président, Mmes C. Juillerat et C. Touati de Jonge, MM. M. Henchoz et J.-C. Favre

Le président donne la parole à Mme Rodondi, pour la commission technique, qui lit le rapport de la CT. Le président donne ensuite la parole à M. Bolay pour la lecture du rapport de la CF.

Sans question du Conseil, le président lit les conclusions et passe au vote. Le préavis n° 4/2017 est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. Bartolacelli revient sur le récent « Message printanier » envoyé en tous-ménages par la Municipalité. Les horaires d'interdiction indiqués pour l'usage des tondeuses et autres engins bruyants ne correspondent pas à ceux du règlement de police. Le syndic confirme qu'il y a eu une erreur. L'information a été corrigée sur la publication du site Internet et sur les affiches des piliers publics.

M. Henchoz indique qu'il a été approché par deux membres actifs de sociétés sportives au sujet des horaires d'utilisation de la salle de sport. Certains membres souhaiteraient pouvoir continuer à effectuer leurs activités sportives au-delà de 22 heures, mais que ce n'est pas possible. Il demande au syndic la raison de cette rigueur. Il y a également des problèmes de clé, car certaines sociétés n'en ont pas et il faut demander au concierge d'ouvrir la salle le dimanche. Le syndic répond que le contrôle de l'extinction des lumières et de la fermeture des salles est effectué ponctuellement par le concierge jusqu'à 22h. En cas de défaillance dans la propreté ou le rangement, il doit intervenir à l'aube avant la reprise des classes. Il n'y a pas de personnel nocturne ou de piquets de police pour faire ce travail plus tard, car cela coûterait à la commune. Le règlement est ainsi depuis 1987, en accord avec la société faîtière des sociétés locales et le syndic s'étonne que ces questions remontent par un Conseiller.

M. Henchoz remercie le syndic pour sa réponse, il ignorait que le concierge était chargé de cette vérification et il pense cependant que cette mission pourrait être effectuée par les responsables de sociétés et non pas par les concierges. M. le syndic indique que par le passé la Municipalité a essayé de faire confiance aux sociétés mais qu'il y a eu trop de réclamations. Mme Schiesser répond que plusieurs clés ont été distribuées aux responsables, mais que ces clés se sont perdues ou on ne sait plus qui les possède. Pour pallier ces problèmes, un système d'ouverture automatique a été mis en place (ouverture de 16h30 à 20h30). Pour le samedi ou le dimanche, il faut une autorisation de la Municipalité pour l'utilisation de la salle, et le responsable de la manifestation doit prendre contact à l'avance avec le concierge pour la remise de la clé.

Le président indique que la prochaine séance du Conseil se tiendra le jeudi 29 juin à 18h30 aux Bas-Monts, suivi du repas.

M. Nicolet revient sur la communication du syndic par rapport au constat du report des charges du canton aux communes, qui ampute la marge d'autofinancement de notre commune. Il demande si le syndic peut indiquer les mesures possibles pour enrayer cette évolution, et l'état des discussions avec les associations des communes vaudoises. M. le syndic répond qu'il va faire diffuser aux conseillers un rapport explicite sur l'évolution et le transfert des charges aux communes. La situation financière du canton de Vaud était catastrophique dans les années 90 (déficit structurel d'environ 9 milliards). Les communes ont été mises à contribution pour payer les factures sociales. Des systèmes de bascules d'impôt ont été mis en place. Un système temporaire qui

s'est pérennisé. La facture sociale qui progresse d'environ 6% par année et assèche les finances des communes. Au final, la péréquation sera révisée lors de la prochaine législature du Grand Conseil. Un problème soulevé par le syndic est que des lois sont votées par le Grand Conseil sans se soucier du financement par les communes, en particulier pour l'accueil de jour des enfants. Entre autres solutions, il faut tabler sur l'évolution de la population, car le seuil de rentabilité pour Belmont est désormais de 4'000 habitants. Des réponses seront également données dans le prochain préavis sur les comptes 2016 et dans le budget 2018.

Mme Rechhia rappelle que la société de développement organise le traditionnel marché aux fleurs le 21 mai prochain.

M. Waldmeyer demande s'il y a une incitation à la pose des panneaux solaires. M. Michelet indique qu'il n'y a pas d'incitation au niveau de la commune, mais qu'il y a la possibilité de toucher un montant forfaitaire de la part de la Confédération. Des actions sont menées au niveau du Canton pour apporter des aides au niveau du photovoltaïque. Pour l'installation sur la commune, des règles sont à respecter mais l'autorisation ne pose en général pas de problème. Mme Schiesser rappelle qu'il faut faire une demande de subvention avant le début des travaux.

Mme Gillard intervient sur la sécurisation des déplacements des enfants pendant les travaux sur la RC773, et demande si un système de patrouilleurs scolaires pouvait être mis en place. Malgré les feux à l'orange, la zone à 30km/h et des panneaux ajoutés, des automobilistes ne s'arrêtent pas toujours. M. le syndic indique qu'un courrier sera envoyé aux parents pour sensibiliser et que des opérations de police seront intensifiées. Les automobilistes essaient des trajets alternatifs et s'adaptent. Mais le chantier se déplace et les problèmes changent, donc les actions sont revues régulièrement, avec la présence de MM. Burri et Gamboni sur place quotidiennement.

Mme Aubert demande des précisions sur des changements de circulation de certaines rues. M. le syndic indique que le chemin des Grands Champs a effectivement été mis en sens unique pour éviter que les automobilistes prennent des raccourcis. La police rappelle le principe de bordiers autorisés. La route de Léchire et le Blessoney ont été mis en interdiction de circuler « riverains autorisés », pour éviter un transit sur un chemin sans trottoir utilisé par de nombreux enfants.

M. Bolay a remarqué des groupes de personnes qui se rendent depuis la route des Chaffeises dans une maison abandonnée et qui semblent y loger. Il demande si la Municipalité est au courant et si des contrôles ont été effectués, car la maison ne semble pas salubre. La situation est connue par la Municipalité. Ces personnes occupent des cabanes derrière la maison. La Municipalité a informé le propriétaire, qui a répondu que cela ne le dérangeait pas. La Municipalité ne va rien entreprendre, car ces personnes ne sont pas annoncées, présentes de temps en temps. De plus, le quartier semble être plus tranquille.

M. le syndic indique que le trophée Perl le 17 mai sera retransmis par la Télé à 17h.

Il est 21h35 lorsque le président clôt la séance du 27 avril 2017.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Communication de la CCAR

LAUSANNE REGION

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai assisté le mercredi 8 mars 2017 à la Maison Villageoise de Cugy à l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région.

Après avoir adopté l'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière assemblée du 13 octobre 2016, nous avons pu entendre le message du président M. Gustave Muheim et la présentation du nouveau projet en cours de réalisation : « Panathlon et Family Games ».

Il a été ensuite passé à la présentation du rapport d'activités 2016 des secteurs de Lausanne Région que vous pouvez consulter, pour ceux qui cela intéresse, sur le site internet de Lausanne Région. Je tiens également à disposition un exemplaire de ce document pour qui désire venir le consulter.

Enfin, les comptes 2016 de Lausanne Région et du fonds Capital Développement ont été soumis au vote des communes membres ainsi que la stratégie LADE Lausanne Région 2017-2022 (Loi sur l'appui au développement économique du 12 juin 2007) et acceptés à l'unanimité.

A l'issue de cette assemblée, Monsieur Lionel Eperon, Chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) nous a présenté une thématique passionnante et par un homme passionné par son métier intitulée : « Ouverture et innovation, les clefs du succès économique vaudois ».

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que l'édition 2017 de PERL « Prix Entreprendre Region Lausanne » se déroulera le mercredi 17 mai 2017 dès 17h00 au Théâtre de Beaulieu à Lausanne et fêtera ses 15 ans

J'invite chaque conseiller à venir une fois assister à la présentation des projets qui ont été retenus par les membres du Jury composé de représentants des milieux académiques, économiques et de la presse.

Tous les projets auront pour dénominateur commun leur créativité entrepreneuriale, leur valeur ajoutée, ainsi que leur contribution à la diversification de l'économie régionale lausannoise et avec chaque année CHF 100'000.00 de prix à la clé.

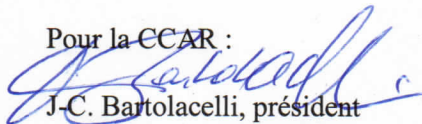
Comme le souligne régulièrement M. Daniel Brélaz, président du Jury PERL : « Un élément marquant reste la grande diversité des dossiers. Souvent un mix d'idées, de technologies et de modèles d'affaires innovants qui soulignent le potentiel créatif de la région. » Provenant de secteurs économiques différents, les nominés développeront leur activité sur le territoire des communes membres de Lausanne Région.

Pour conclure, je vous informe que la prochaine assemblée générale d'automne de Lausanne Région se tiendra également à Beaulieu le 24 octobre 2017 et marquera les 50 ans de l'Association.

Mesdames, Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 27 avril 2017

Pour la CCAR :


J.-C. Bartolacelli, président



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué municipal au Conseil intercommunal de l'Association de Sécurité Est Lausannois

Cérémonie annuelle des 3 corps sécuritaires

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai assisté le 23 mars 2017 en tant que délégué municipal au conseil intercommunal de l'ASEL à la cérémonie réunissant les trois corps sécuritaires, à savoir Police Est Lausannois, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux qui s'est tenue à la grande salle de la maison Pulliérane à Pully.

Pour rappel, une fusion des OPRC du district de Lavaux-Oron est en cours, puisque le canton a voulu qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, il ne subsiste que 10 régions de protection civile calquées sur les districts.

La cérémonie de Pully n'avait pas pour but de présenter les comptes et les bilans des trois organisations sécuritaires ou leur rapport d'activité. Il s'agissait par ce cérémonial, ces discours et ces airs de fanfare, de rendre honneur à ces hommes et ces femmes qui s'engagent comme professionnels ou volontaires dans des activités propres à assurer la sécurité de tous, qui vont du plus banal événement comme la course à travers Pully à la gestion d'événements imprévisibles comme l'ouragan Lothar survenu le 26 décembre 1999 ou des carambolages monstres sur les autoroutes comme celui du 9 avril 2008 sur l'A9 impliquant 64 voitures et 5 camions.

Ces trois organisations ont des activités bien précises et sont comme les maillons d'une chaîne. Aucun ne doit être plus faible que l'autre faute de quoi la sécurité globale n'est plus assurée. D'où la nécessité de collaborer entre les institutions.

Tout ceci fait que les tâches de sécurité ne sont pas confiées exclusivement à des corps spécialisés, mais qu'elles diffusent à travers la population et c'est ce qui fait sa popularité et sa force. Ainsi l'ORPC comptabilise 615 astreints, dont 246 miliciens sont affectés à l'intervention et à l'appui régional. Le SDIS Ouest-Lavaux est basé sur les 3 sites opérationnels de Pully, Lutry et Belmont et compte 210 hommes et femmes volontaires, qui en dehors de leur profession, assurent la protection de plus de 32'000 habitants et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Quant à la police, bien que composée uniquement de professionnels assermentés, elle a pour principale mission d'assurer la sécurité de proximité, sur le territoire des communes partenaires.

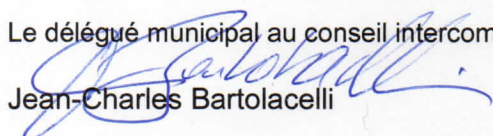
Aussi bien le préfet de Lavaux-Oron, Daniel Flotron que le syndic de Pully, Gil Reichen ont su trouver les mots justes pour remercier ces centaines de personnes qui contribuent au «mieux vivre» dans notre région.

Enfin, la partie officielle s'est terminée par la promotion de certains collaborateurs dans chacune des organisations à des grades supérieurs, dont la prestation de serment de 2 nouveaux aspirants qui viennent de terminer l'école de police de Savatan avec à la clé un brevet fédéral.

Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 27 avril 2017

Le délégué municipal au conseil intercommunal à l'ASEL


Jean-Charles Bartolacelli